

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À LA DIFFUSION, À LA PUBLICATION, À LA DISTRIBUTION OU À LA DIVULGATION DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN NOUVELLE-ZÉLANDE, EN SUISSE, EN AFRIQUE DU SUD, AU ROYAUME-UNI OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ CELA ENTRAÎNERAIT UNE VIOLATION DE LA LÉGISLATION APPLICABLE OU À TOUT RESSORTISSANT, RÉSIDENT OU HABITANT DE CELUI-CI.



Communiqué de presse 24 mai 2024 – 18:00h
Information réglementée

MODALITÉS DU DIVIDENDE OPTIONNEL

Bruxelles, le 24 mai 2024 – Home Invest Belgium annonce les modalités du dividende optionnel, tel qu'autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2024.

Le 7 mai 2024, l'assemblée annuelle a décidé de la distribution d'un dividende brut de 1,01 EUR brut (0,71 EUR net après déduction de 30 % de précompte mobilier) par action au titre de l'exercice 2023.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé aujourd'hui d'offrir aux actionnaires la possibilité d'apporter leur créance de dividende net¹ dans le capital de la Société en échange de nouvelles actions.

1. OPTIONS DISPONIBLES POUR L'ACTIONNAIRE

Dans le cadre du dividende optionnel, l'actionnaire a le choix entre :

- l'apport de ses droits au dividende au capital de la Société en échange d'actions nouvelles (les **Actions Nouvelles**) ;
- le paiement du dividende en numéraire ; ou
- une combinaison des deux options précédentes.

Les actionnaires qui n'auront pas fait connaître leur choix au cours de la période d'option de la manière prévue à cet effet recevront en tout état de cause le dividende en numéraire.

2. PRIX D'ÉMISSION ET RATIO

Le prix d'émission par Action Nouvelle est de EUR 17.04 (le **Prix d'Émission**).

Pour l'obtention d'une Action Nouvelle, les créances de dividende net, compte tenu d'un précompte mobilier de 30 % (indépendamment de l'application réelle d'une exemption ou réduction), liées à 24 actions existantes (soit 24 coupons n° 5) (**Droits au dividende**) doivent être apportés.

3. PÉRIODE DE CHOIX

Début de la période de choix: 28 mai 2024 à 9h00 (CET).

Clôture de la période de choix: 11 juin 2024 à 16h00 (CET).

La réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des Actions Nouvelles seront constatées le 14 juin 2024.

Le dividende sera versé en numéraire le 14 juin 2024.

¹ Faisant abstraction le cas échéant de toute exemption du précompte mobilier.

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À LA DIFFUSION, À LA PUBLICATION, À LA DISTRIBUTION OU À LA DIVULGATION DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN NOUVELLE-ZÉLANDE, EN SUISSE, EN AFRIQUE DU SUD, AU ROYAUME-UNI OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ CELA ENTRAÎNERAIT UNE VIOLATION DE LA LÉGISLATION APPLICABLE OU À TOUT RESSORTISSANT, RÉSIDENT OU HABITANT DE CELUI-CI.



Communiqué de presse 24 mai 2024 – 18:00h
Information réglementée

4. NOMBRE D' ACTIONS NOUVELLES À ÉMETTRE ET MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les Actions Nouvelles qui seront émises dans le cadre du dividende optionnel seront de la même catégorie que les actions existantes. Elles bénéficieront des mêmes droits et avantages que les actions existantes, y compris les droits aux dividendes (avec le coupon 8 ci-joint).

A la suite de l'augmentation de capital dans le cadre du dividende optionnel, un maximum de 817.517 Actions Nouvelles peuvent être émises. Le Prix d'Émission maximum total des actions nouvellement émises sera de maximum 13.930.489,68 EUR (y compris la prime d'émission éventuelle).

En ce qui concerne le dividende optionnel, l'actionnaire de référence de la Société, Stavos Real Estate BV (un véhicule du Groupe Van Overstraeten), qui détient actuellement une participation d'environ 29,8 % dans la Société, a déjà indiqué son intention d'apporter ses Droits au Dividende dans le cadre du Dividende Optionnel. En application de l'article 35, § 1er de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la FSMA a accordé à Group Van Overstraeten une dérogation à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition lorsque Group Van Overstraeten, suite à l'acquisition d'Actions Nouvelles dans le cadre du dividende optionnel, dépasserait le seuil de 30 % de la législation belge sur les offres publiques d'acquisition. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer au mémorandum d'information de la Société.

Des informations supplémentaires peuvent être téléchargées via le lien ci-dessous vers le site Internet de HOMI (<https://www.homeinvestbelgium.be>).

5. APERÇU DES DISTRIBUTIONS AUX ACTIONNAIRES

Distribution	Coupon	Distribution brut	Ex date	Record date	Pay date prévue
Dividende Annuel pour l'exercice 2023	Coupon °5	€ 1,01	13 mai 2024	14 mai 2024	14 juin 2024
Réduction de capital (partie du capital)	Coupon °6	€ 0,10	13 mai 2024	14 mai 2024	25 juillet 2024
Réduction de capital (partie des réserves)	Coupon °7	€ 0,01	13 mai 2024	14 mai 2024	25 juillet 2024

CETTE ANNONCE N'EST PAS DESTINÉE À LA DIFFUSION, À LA PUBLICATION, À LA DISTRIBUTION OU À LA DIVULGATION DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON, EN AUSTRALIE, EN NOUVELLE-ZÉLANDE, EN SUISSE, EN AFRIQUE DU SUD, AU ROYAUME-UNI OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OU JURIDICTION OÙ CELA ENTRAÎNERAIT UNE VIOLATION DE LA LÉGISLATION APPLICABLE OU À TOUT RESSORTISSANT, RÉSIDENT OU HABITANT DE CELUI-CI.



Communiqué de presse 24 mai 2024 – 18:00h
Information réglementée

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Preben Bruggeman **Ingrid Quinet**
Chief Executive Officer Chief Legal Officer

Tel: +32.2.740.14.51 Home Invest Belgium
E-mail: investors@homeinvest.be Boulevard de la Woluwe 46, boîte 11
www.homeinvestbelgium.be B – 1200 Bruxelles



À PROPOS DE HOME INVEST BELGIUM

Home Invest Belgium est le plus grand bailleur belge de biens immobiliers résidentiels coté en bourse. L'entreprise gère la construction, la location et l'entretien de la plupart de ses bâtiments. En tant que constructeur et propriétaire à long terme, Home Invest Belgium garantit une expérience résidentielle qualitative à ses locataires.

Avec 20 ans d'expérience, 46 sites en portefeuille – dont la moitié a moins de 10 ans – et plus de 2 500 unités résidentielles, Home Invest Belgium dispose d'un portefeuille diversifié et d'une expertise approfondie. L'entreprise les utilise pour réaliser son ambition déclarée : être le "landlord of choice" pour tous ses locataires, quelle que soit leur étape ou leur style de vie. Cela se traduit par des logements locatifs durables et de qualité, des espaces et des services communs pour les locataires et des loyers conformes au marché.

Home Invest Belgium est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIR ou BE-REIT) spécialisée dans l'acquisition, le développement, la location et la gestion de biens immobiliers résidentiels. Au 31 mars 2024, Home Invest Belgium disposait d'un portefeuille immobilier de € 837 millions en Belgique et aux Pays-Bas.

Home Invest Belgium est cotée sur le marché Euronext Bruxelles [HOMI] depuis 1999. Au 31 maart 2024, sa capitalisation boursière s'élevait à € 326 millions d'euros. L'action fait partie de l'indice BEL Mid et de l'indice FTSE EPRA NAREIT Global Real Estate.